

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 MAI 2025**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera également donné lecture du rapport de votre Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2024, notre Société a poursuivi ses travaux de recherche scientifique et d'expérimentation, le développement, la fabrication et la commercialisation de procédés liés à ces domaines ainsi que son activité relative à l'expertise et le conseil scientifique.

A ce titre, dans le cadre de son activité, la Société a réalisé des investissements pour un montant global de 179 630 euros, au titre des frais de recherche et de développement.

Il est également à noter que :

- Par acte sous seing privé en date du 15 octobre 2024, la Société ALDERAMIN a cédé l'intégralité des actions qu'elle détenait dans le capital social de notre Société, soit 29 513 titres aux Sociétés SUSTAIN-H et EP3E et à Monsieur Florian CORTES, agréé en qualité de nouvel associé ;
- Par acte sous seing privé en date du 31 octobre 2024, il a été décidé de :
 - o Augmenter le capital social de 23 000 € par incorporation de créance pour le porter de 308 122 € à 331 122 € par l'émission de 23 000 actions nouvelles, réservées en intégralité à Madame Béatrice SALA après suppression du droit préférentiel de souscription,

- Augmenter le capital social de 207 000 € par incorporation de la prime d'émission, pour le porter de 331 122 € à 538 122 € par l'émission de 207 000 actions nouvelles attribuées aux associés,
- Réduire le capital social de la somme de 207 000 € pour le ramener de 538 122 € à 331 122 € par résorption à due concurrence des pertes constatées dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023, et par l'annulation de 207 000 actions,
- Nommer la Société ARC SUD EXPERTISE & AUDIT en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour un mandat de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelés à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029,
- Refondre les statuts afin d'être en conformité avec les règles applicables aux Sociétés anonymes, aux règles du Carnet d'annonces et d'Euronext Access,
- Désigner un Conseil d'Administration et nommer pour une durée de 3 ans en qualité d'administrateur Madame Béatrice SALA, Monsieur Alain TOPIN, Monsieur Philippe CHAMBAULT et Monsieur Jean-Philippe BARTAL,
- Décider de déléguer au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital dans un délai de 26 mois dans une limite d'1 000 000 €.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2024, date de clôture du dernier exercice, il est à noter que procès-verbal du 1^{er} janvier 2025, le Conseil d'Administration a décidé d'émettre 82 780 Bons de Souscription d'Actions (BSA), qui seront attribués gratuitement aux associés, à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025. Il est précisé qu'après cette date, les BSA non exercés seront caducs.

Activités en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a engagé des dépenses en matière de recherche et de développement pour un montant global de 337 831 euros et a bénéficié à ce titre d'un crédit d'impôt recherche d'un montant de 101 349 euros.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice écoulé le 1^{er} janvier 2025 sont de poursuivre l'augmentation de notre chiffre d'affaires tout en maîtrisant au mieux nos charges d'exploitation.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 193 594 euros contre 25 599 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 231 524 euros contre 253 051 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -8,51%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 7 714 euros contre 44 233 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -82,56%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 159 655 euros contre 200 198 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -20,25%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 2 875 euros contre 2 854 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de +0,74%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 182 857 euros contre 186 140 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -1,76%.

Le montant des charges sociales s'élève à 70 040 euros contre 69 468 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de +0,82%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 167 941 euros contre 166 882 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de +0,63%.

Le montant des autres charges s'élève à 303 euros contre 62 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 591 385 euros contre 669 837 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -11,71%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -166 267 euros contre -391 187 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de +57,50%.

Compte tenu d'un résultat financier de -12 430 euros (-8 217 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -178 697 euros contre -399 404 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 55,26%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 43 832 euros contre 11 519 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à -101 349 euros contre -71 952 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -40,86%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde ainsi par une perte de -33 515 euros contre une perte de -315 933 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +89,39%.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 150 610 euros contre 1 059 232 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de +8,63%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -33 515 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Origine :

Perte de l'exercice : -33 515 euros

Affectation :

En totalité au compte « Report à nouveau » : -33 515 euros

Lequel s'élèverait à – 98 406 euros après affectation.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 344 863 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Conseil d'Administration quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Fait à MONTPELLIER

Le 30 avril 2025

Le Conseil d'Administration

Représentée par sa Présidente

Madame Béatrice SALA